

Plus de 150 personnes hier à Toulouse au rassemblement de soutien aux 4 militant-e-s BDS poursuivis

Entre 150 et 200 personnes se sont rassemblées à Toulouse devant le tribunal où passaient en procès les 4 inculpéEs de la campagne BDS.

De 13H à 20H, malgré une interdiction préfectorale annoncée le matin même, de nombreux militants des différentes organisations du Comité de soutien aux inculpéEs BDS Toulousains ont une nouvelle fois affirmé l'exigence de la [#RelaxePourLes4BDS](#). L'interdiction était motivée par l'appel à un contre-rassemblement lancé par les mals nommés « All with us », puisque « Nobody » n'a répondu à cet appel.

A l'intérieur du tribunal, nous avons eu droit à deux procès en un seul. L'un accusant les inculpéEs d'avoir procédé à une discrimination en « entravant l'exercice normal d'une activité économique quelconque » (articles 225-1 et 2 du code pénal), l'autre d'en avoir seulement eu l'intention... par la distribution d'un tract (article 28 alinéa 7 de la loi sur la presse). Nous avons assisté à une pitoyable plaidoirie des avocats des parties civiles, les officines pro-israéliennes habituelles à savoir la LICRA, le BNVCA, Avocats Sans Frontières, France-Israël ainsi que le CRIF.

Les avocats des 4 militantEs poursuiviEs, Maître Cochain et Maître Durand, ont demandé au tribunal de transmettre une Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) à la Cour de Cassation sur l'article 225-2 du code pénal, qui reste flou sur ce qu'est une « entrave » et un exercice « normal » d'une activité économique. Elles ont ensuite brillamment démontré la

confusion régnant sur cette procédure de plaintes et les nombreuses irrégularités de celles-ci.

Les débats sur le fond ont alors montré que les faits matériels n'allaient pas plus loin que la présence des militants lors des deux dates. Slogans criés ? Tracts distribués ? Rien dans le dossier n'indique des implications individuelles. Alors s'agit-il de poursuivre des militants du seul fait qu'ils sont connus ? Les avocates ont dévoilé publiquement qu'une grande part des accusations contre Bernard, Jean-Pierre, Loïc et Yamann, repose sur le travail d'un détective privé [qui dispose d'une agence à Netanya, Israël]. Celui-ci avait pris la « peine », avant les différentes distributions de tracts, d'appeler les magasins Auchan, Sephora et Orange pour leur faire croire que des actions violentes allaient être menées dans leur magasin, et tenter de faire monter la tension ! Ce même détective privé était présent le 17 janvier 2015, jour d'une autre action BDS au métro Balma-Gramont. Cette date du 17 janvier n'a bizarrement pas été retenue par les parties civiles pour attaquer les militants BDS et pour cause ! Le détective était venu accompagné d'un groupe de sionistes qui ont agressé deux militants dont un des inculpés. Il y a pris et documenté des photos avant et après l'agression mais en se mélangeant les pinceaux, il les a ajoutées au dossier du 7 février. Il s'est par contre bien gardé de les remettre à la police !

Enfin, les derniers débats ont tourné autour de la campagne BDS en elle-même, un des avocats et les 3 témoins des inculpés défendant le bien-fondé de BDS, les avocats des parties civiles terminant leur attaque contre BDS en comparant l'ouvrage d'Omar Barghouti à « Mein Kampf ». Démontrant s'il le fallait le niveau de l'argumentation de ces derniers.

A noter : La LICRA était représentée par le même avocat que l'organisation d'extrême droite BNVCA lors de cette audience.

Le verdict du procès sera rendu le 14 novembre prochain.

Quelques photos du rassemblement:

